

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 95 (1997)

Heft: 1

Artikel: Activités du comité de liaison des géomètres experts européens

Autor: Horisberger, J.-L.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-235306>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Activités du comité de liaison des géomètres experts européens

Le CLGE a été pendant vingt ans un forum de discussion certes utile mais peu actif. Depuis l'accélération de l'intégration européenne – Marché unique, directives sur la reconnaissance mutuelle des diplômes, traité de Maastricht – les besoins d'une association professionnelle européenne se font sentir avec de plus en plus d'acuité. D'où une certaine progression de l'activité du CLGE ces trois dernières années, et une perspective d'activité encore plus soutenue ces prochaines années.

Das CLGE war zwanzig Jahre lang ein nützliches, aber kaum aktives Diskussionsforum. Seit der Beschleunigung der europäischen Integration – Binnenmarkt, Diplomanerkennung, Vertrag von Maastricht – spürt man mehr und mehr die Bedürfnisse eines aktiven europäischen Vereins. Das ergab einen gewissen Zuwachs des Aktivitätsvolumens des CLGE während den drei letzten Jahren und eine noch grössere Aktivitätsperspektive für die kommenden Jahre.

Per vent'anni il CLGE è stato un forum di discussione di indubbia utilità, ma poco attivo. A partire dall'accelerazione del processo di integrazione europea – Mercato unico, direttive sul riconoscimento reciproco dei diplomi, trattato di Maastricht – si fa sempre più sentire l'esigenza di un'associazione professionale europea. Per cui, negli ultimi tre anni, vi è stato un potenziamento delle attività del CLGE, destinata a incrementare ancor più nel corso dei prossimi anni.

J.-L. Horisberger

1. Introduction

Traditionnellement, la SSMAF a voué un soin tout particulier au développement des relations internationales, que ce soit au sein de la FIG dont elle est membre fondateur ou en entretenant des liens réguliers avec les associations soeurs des pays voisins. Ces contacts ont toujours eu un impact sur l'exercice professionnel et la formation en Suisse, ne serait-ce que par comparaison avec les moyens et méthodes mis en oeuvre dans les autres pays.

Fondé en 1972 en tant que sous-commission de la commission 1 de la FIG, le Comité de liaison des géomètres-experts européens (CLGE) regroupait exclusivement les pays membres de la Communauté économique européenne (CEE). Le nombre des pays a ainsi progressivement augmenté de 6 à 15 au fur et à mesure de l'élargissement de la CEE. Depuis

1992, les pays non-membres de la CEE ont également pu adhérer en tant que membres associés, ce qui est le cas de la Norvège et de la Suisse.

A l'origine, les pays fondateurs du CLGE représentaient en majorité la conception de l'exercice professionnel qui est la nôtre en Suisse: le géomètre joue un rôle d'officier public et exerce à titre indépendant, par analogie à d'autres professions (notaire par exemple). Au fur et à mesure de l'extension du CLGE, cette conception est devenue celle de la minorité, les pays anglo-saxons et scandinaves ne connaissant pas la fonction de géomètre indépendant.

Le CLGE a donc procédé à une modification de sa politique et élargi la qualité de membre à tous ceux qui exercent la profession (voir chapitre 4 ci-dessous), quel que soit leur statut. Les pays à exercice libéral de la profession se sont alors trouvés trop peu représentés par le CLGE et ont fondé leur propre association (GE = géomètres européens) en mai 1995 à Bre-

genz. A ce jour, quatre pays fondateurs en sont membres, à savoir la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Il est vraisemblable qu'ils seront rejoints par d'autres pays ces prochaines années, comme la Belgique ou le Danemark par exemple.

2. Objectifs du CLGE

Divers organismes représentatifs des professions d'ingénieur existent déjà au plan européen depuis de nombreuses années. Aucun ne représente toutefois valablement notre profession, d'où l'existence du CLGE. Celui-ci poursuit actuellement les objectifs suivants :

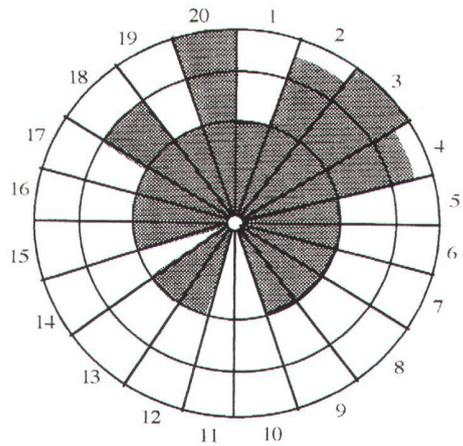
- être représentatif de la profession d'ingénieur-géomètre en Europe et la promouvoir auprès des autorités européennes;
- assurer une plate-forme d'échange d'informations entre professionnels européens, promouvoir une formation académique de haut niveau de ses membres;
- définir les exigences minimales applicables à la qualification professionnelle de ses membres et aux prestations que ceux-ci fournissent.

Pour atteindre ces objectifs, le CLGE a décidé d'éditer une documentation de base dans le double but de clarifier les idées entre collègues européens (c'est déjà tout un programme en soi!) et de servir de support d'information pour toutes ses actions vis-à-vis de l'extérieur. Cette documentation consiste en trois rapports dont les deux premiers existent alors que le troisième est en gestation. Ces rapports sont décrits succinctement au chapitre suivant, dans l'ordre chronologique de leur parution:

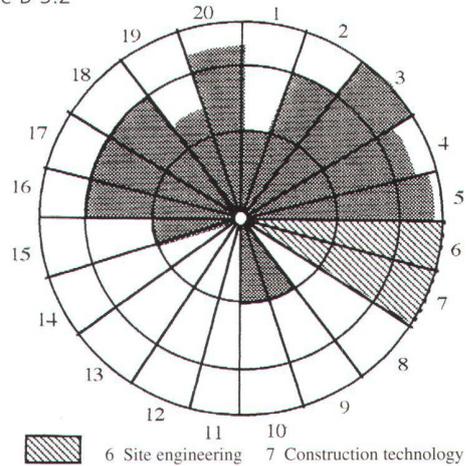
- «The Education and Practice of the Geodetic Surveyors in Western Europe», établi sur mandat du CLGE par le Professeur Arthur Allan de l'University College à Londres; ce rapport est connu sous le titre abrégé «rapport Allan».
- «The Establishment of the Profile and Definition of the Geodetic Surveying Profession to meet the Requirements of the General Public and the Commission of the European Union»; ce rapport est

Summary of Geodetic Surveying Education Models in Western Europe

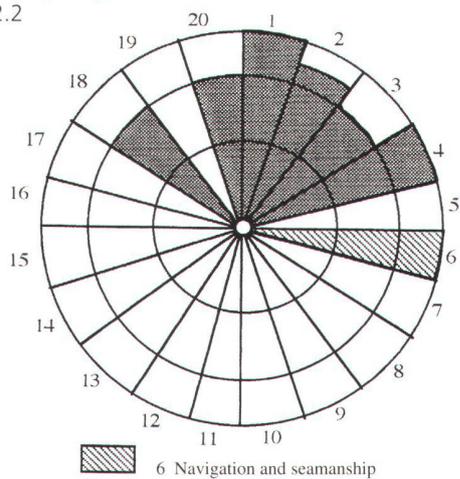
Model 1: Geodetic Sciences Option
Norway B 15.1



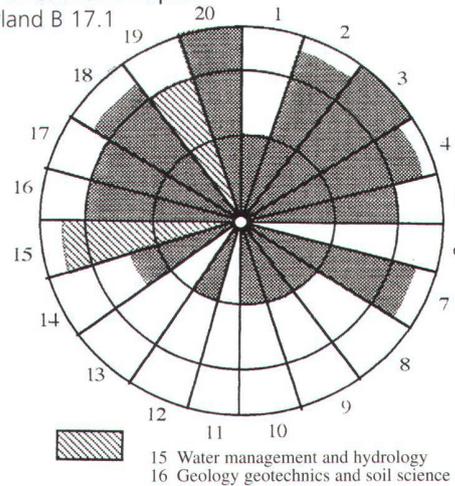
Model 2: Engineering Option
Greece B 5.2



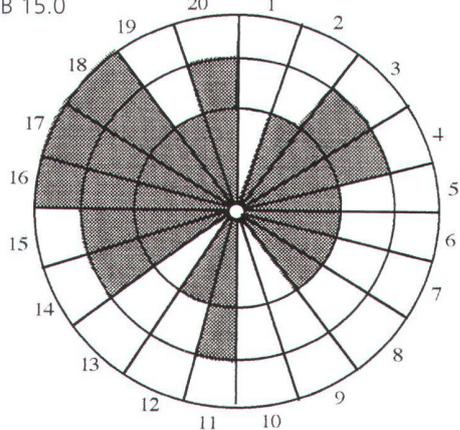
Model 3: Hydrographic Option
UK B 12.2



Model 4: Cadastral Option
Switzerland B 17.1



Model 5: Planning Option
Norway B 15.0



Model 6: Real Estate Option
Sweden B 16.3

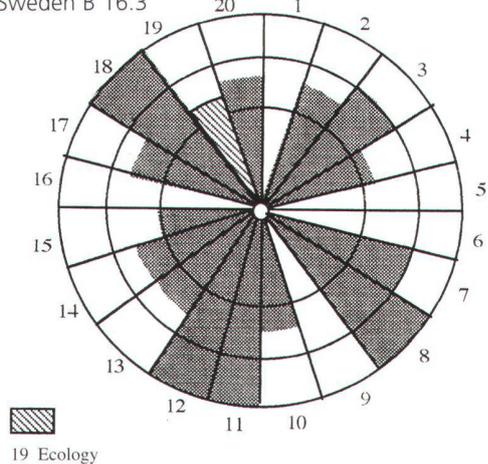


Fig. 1: Modèles d'éducatons.

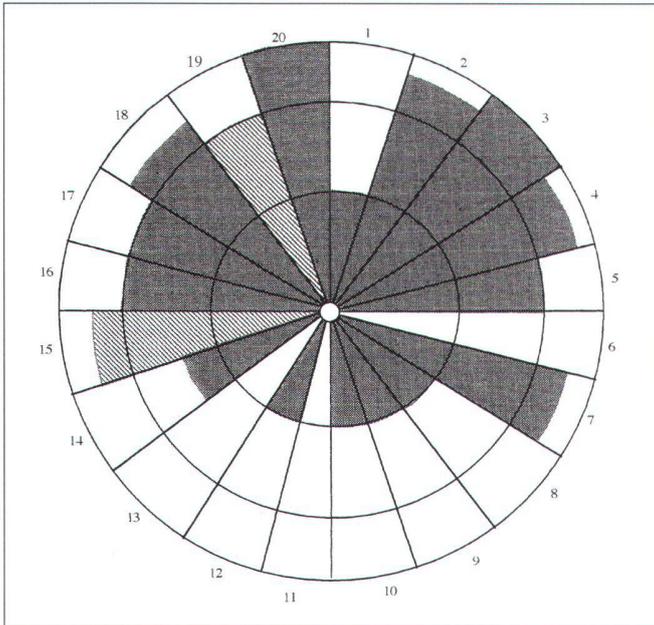


Fig. 2: Suisse (EPF).

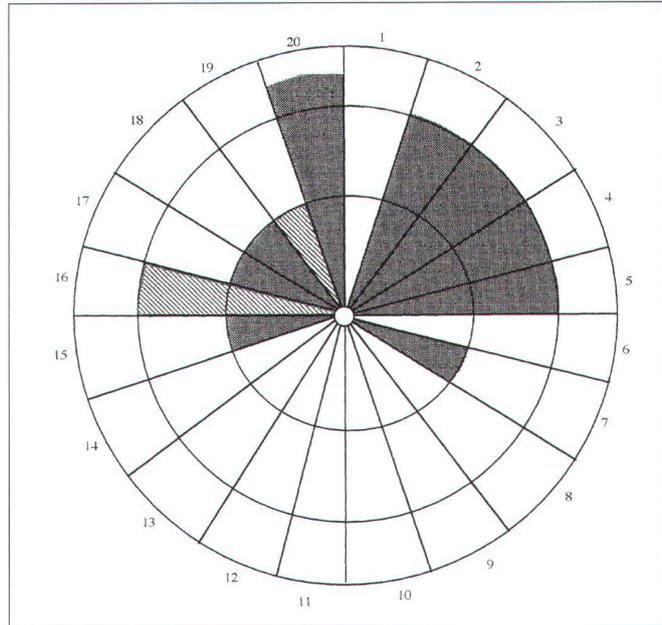


Fig. 3: Suisse (école d'ingénieur).

- | | | | |
|-------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|--|
| 1 Hydrography | 7 Construction Technology | 12 Finance and Taxation | 17 Planning and Impact analysis |
| 2 Geodesy | 8 Building Economics and Management | 13 Marketing | 18 Law |
| 3 Maths and Science | 9 Building Quantities | 14 Urban Development | 19 Geology, Geotechnic and Soil Sciences |
| 4 Instruments | 10 Cost Control | 15 Water Management and Hydrology | 20 Maps and GIS |
| 5 Engineering Surveying | 11 Valuation | 16 Rural Engineering | |
| 6 Building Design | | | |

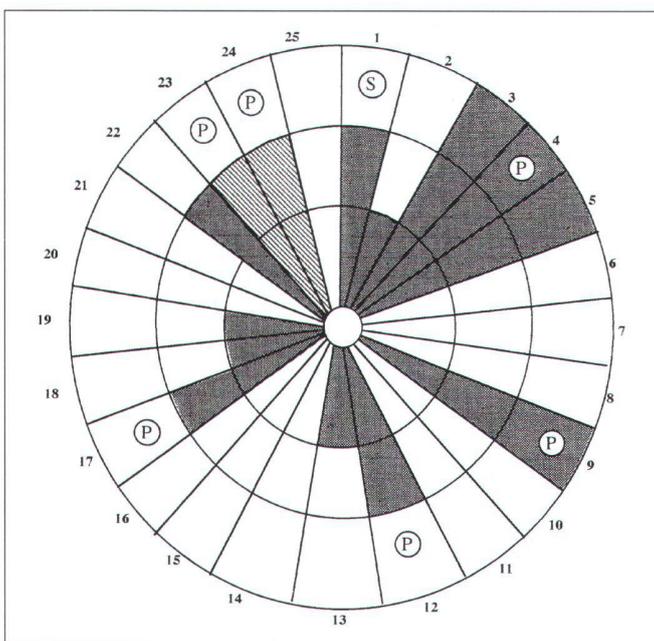


Fig. 4: Suisse (apprentissage et école professionnelle).

- | | |
|--|---|
| 1 Geodetic Surveying | 14 Construction Economics |
| 2 Hydrographic Surveying | 15 Tender and Contract documentation |
| 3 Topographical Surveying | 16 Contract Administration |
| 4 Cadastre & Remembrement | 17 Project Management |
| 5 Engineering Surveying | 18 Building Maintenance and Construction |
| 6 Mine Surveying | 19 Urban Property Management |
| 7 Mineral Management and Valuation | 20 Property, Marketing and Investment |
| 8 Mineral Planning and development | 21 Property Valuation |
| 9 Rural and Recreational Land Management | 22 Urban Development |
| 10 Agricultural Valuations | 23 Solid Waste and Waste Water Management |
| 11 Forestry and woodland Management | 24 Spatial Information Management |
| 12 Farm Buildings and Equipment | 25 Planning Control and administration |
| 13 Building Design | |

- (S) State activity
(P) Private activity

 Non standard topic

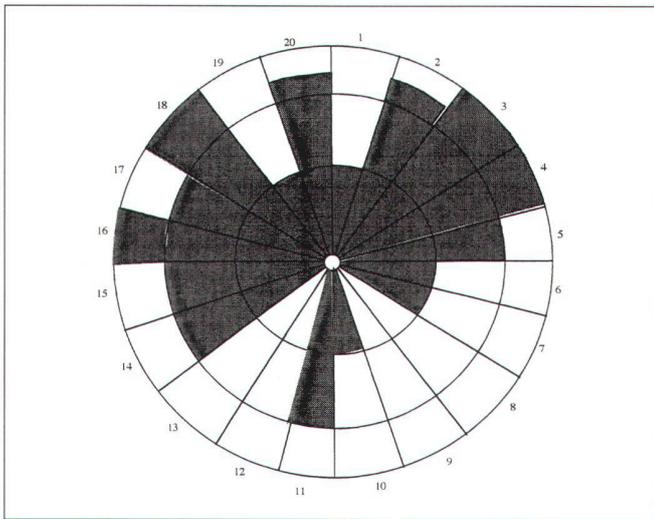


Fig. 5: France.

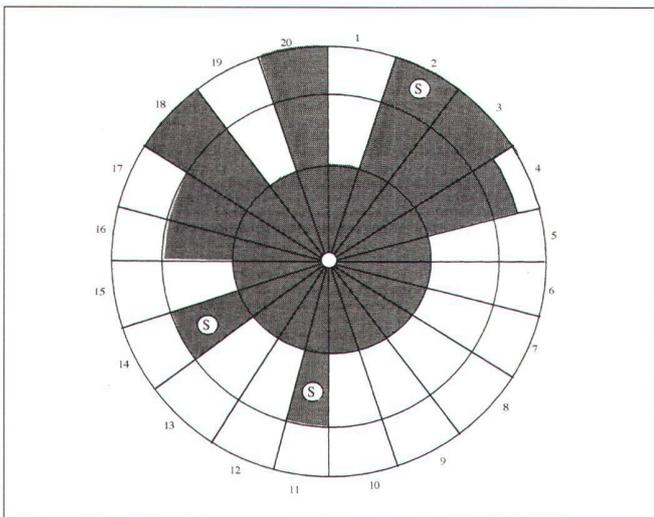
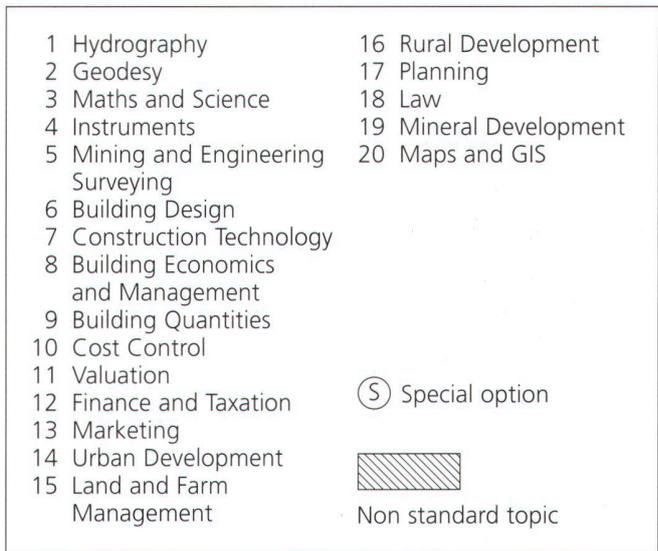


Fig. 6: Allemagne.

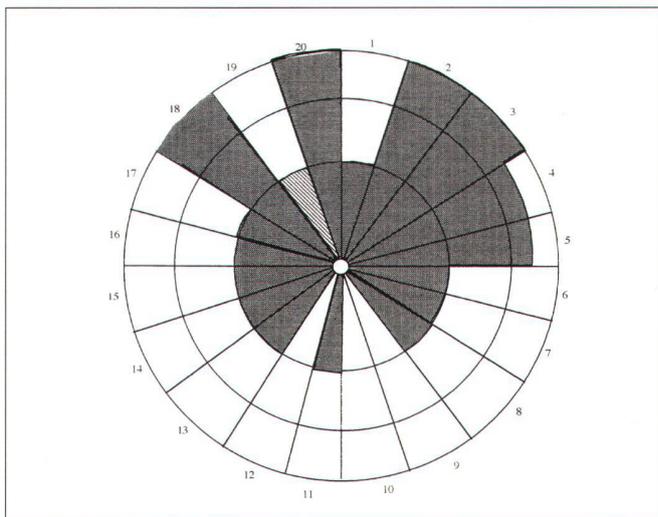


Fig. 7: Autriche.

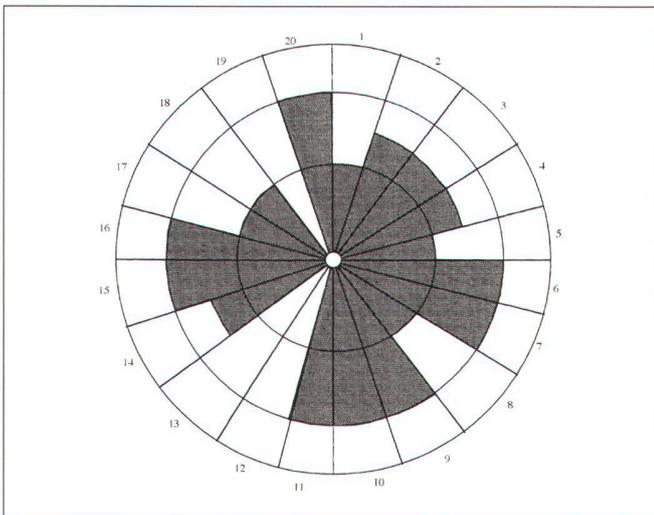


Fig. 8: Italie.

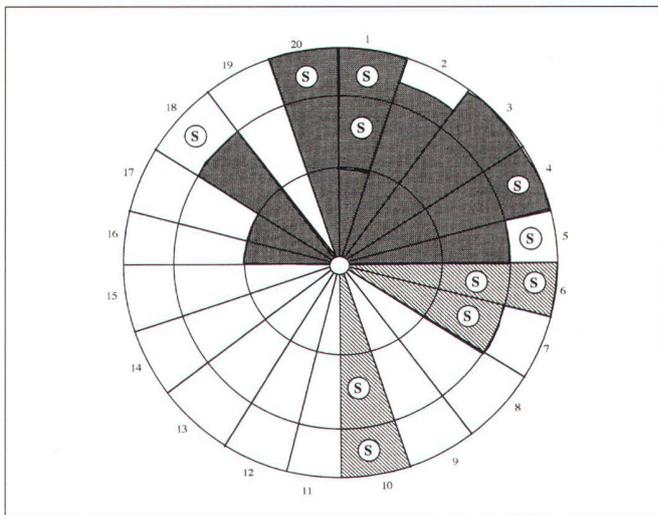


Fig. 9: UK.

connu sous le titre abrégé «Rapport profil».

- «The Assurance of Quality in the Geodetic Survey Profession»; ce projet de rapport est connu sous le titre abrégé de «rapport qualité».

La langue officielle du CLGE est l'anglais, langue dans laquelle ces rapports sont rédigés. Ceux-ci sont destinés à évoluer et à être tenus à jour au cours du temps. Ils seront accessibles sur le réseau Internet.

3. Le «rapport Allan»

Après une première édition en 1980, mise à jour en 1989, ce rapport a subi une nouvelle mise à jour en 1995. Il traite des voies de formation et de l'exercice professionnel dans les 17 pays membres du CLGE. Pour pouvoir effectuer valablement cette comparaison, il est nécessaire de poser quelques définitions et d'en cadrer les limites. C'est ce que fait le texte introductif d'une quinzaine de pages. Le solde du rapport est consacré à l'analyse détaillée pays par pays.

Pour la Suisse, le rapport décrit la situation en huit pages. Chaque pays étant décrit au moyen des mêmes diagrammes, leur superposition permet d'effectuer facilement les comparaisons ou d'extraire des caractéristiques communes à plusieurs pays. C'est ainsi que la Suisse apparaît dans la catégorie «option cadastrale» alors que d'autres modèles sont plutôt orientés vers les sciences géodésiques, l'hydrographie, l'immobilier, l'ingénierie ou la planification.

Bien que forcément schématisée, l'information fournie par le rapport Allan est

très précieuse tant pour le CLGE lui-même que pour les associations nationales, les instituts de formation ou les professionnels.

4. Le «rapport profil»

La rédaction de ce rapport a suscité beaucoup de remous et de discussions, le but du rapport comme son contenu étant interprétés fort différemment d'un pays à l'autre. De plus, la langue anglaise n'est pas familière à la plupart des membres et a un effet multiplicateur sur les difficultés de compréhension mutuelle.

La dernière version, adoptée par le CLGE en mai 1996, a le contenu suivant :

- exigences du public en général et des autorités européennes vis-à-vis de la profession, moyens mis en œuvre par le CLGE pour y répondre;
- terminologie, avec en particulier la définition du «European Geodetic Surveyor», la liste des disciplines (en anglais «fonction») et celles des domaines d'activité (en anglais «application»), les relations avec d'autres associations et le niveau de qualification; ces chapitres jouent un rôle central dans le rapport;
- moyens de gestion de la qualification professionnelle par l'harmonisation progressive des exigences au sein de l'ensemble des pays, par la mise en place d'un registre professionnel européen et d'une structure d'appel, et par l'adaptation permanente à l'évolution des exigences; ceci suppose la mise en place dans chaque pays d'une plate-forme de liaison entre les diverses associations professionnelles concernées; en Suisse,

la conférence de coordination pourrait très bien exercer ce rôle;

- une analyse opérationnelle examine les forces et les faiblesses, les chances mais aussi les menaces qui agissent sur la profession, avant de conclure et d'énumérer une série de recommandations sur les mesures à prendre pour la mise en œuvre des conclusions du rapport.

5. Le «rapport qualité»

Ce document est en cours d'élaboration. Il devra montrer que la notion de qualité est intimement liée à notre profession grâce aux effets conjugués des exigences de qualification personnelle, des exigences légales et des normes professionnelles. Ce rapport sera un complément bienvenu aux deux rapports précédemment décrits.

6. Avenir du CLGE

Si les propositions contenues dans le rapport profil sont réellement appliquées et si les modifications des statuts du CLGE actuellement en cours aboutissent à une construction solide disposant des moyens financiers nécessaires, alors l'avenir du CLGE est prometteur. Il faudra également garantir la collaboration avec l'association GE. Enfin, il sera également indispensable de chercher la collaboration avec les collègues de l'Europe Centrale et de l'Est.

Jean-Luc Horisberger
Avenue du Casino 45
CH-1820 Montreux